

N° 2-5



*Liberté • Égalité • Fraternité*

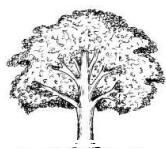
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU JURA

RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS



FEVRIER 2010



Papier écologique

I.S.S.N. 0753 - 4787

LE BUREAU DE LA PREFECTURE - 39030 LONS LE SAUNIER CEDEX - ☎ : 03 84 86 84 00 - TELECOPIE : 03 84 43 42 86 - INTERNET : [www.jura.pref.gouv.fr](http://www.jura.pref.gouv.fr)

<b>MISSION EMPLOI, MUTATIONS ECONOMIQUES ET PILOTAGE .....</b>	<b>203</b>
<i>Arrêté n° 300 du 19 février 2010 fixant la composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées dans les domaines de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique .....</i>	<i>203</i>
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS .....</b>	<b>205</b>
<i>Arrêté n° 39 2010 0018 CSPP du 19 février 2010 portant SUBDELEGATION DE SIGNATURE .....</i>	<i>205</i>
<i>Arrêté n° 39 2010 0019 CSPP du 19 février 2010 portant SUBDELEGATION DE SIGNATURE pour l'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE des recettes et des dépenses .....</i>	<i>206</i>

## MISSION EMPLOI, MUTATIONS ECONOMIQUES ET PILOTAGE

### Arrêté n° 300 du 19 février 2010 fixant la composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion et de ses formations spécialisées dans les domaines de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique

**Article 1er** : La commission départementale de l'emploi et de l'insertion, commission pivot, présidée par la préfète ou son représentant, est composée de la manière suivante :

→ Représentants des services de l'Etat :

Le responsable de l'unité territoriale du Jura de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant,  
La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
Le trésorier-payeur général ou son représentant,  
L'inspecteur d'académie ou son représentant

→ Représentants du conseil général : M. Fernand FOURNIER, titulaire, M. François GODIN, suppléant

→ Représentants du conseil régional : Mme Sylvie LAROCHE, titulaire, M. Marc BORNECK, suppléant

→ Représentants de l'association départementale des maires : M. Bernard AMIENS, titulaire, M. Jean-Louis MAITRE, suppléant

→ Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs :

MEDEF : Mme Sonia MEUNIER, titulaire, Mme. Nicole GUYOT, suppléante  
CGPME : M. Claude CHEVASSU, titulaire, M. Claude COURVOISIER, suppléant  
UPA : M. Yves BRELOT  
Fédération départementale du Bâtiment et des Travaux Publics : M. Rémi MERTZ, titulaire, Mme Aurélie BARBIER, suppléante  
CAPEB : Mme Sylvie LOUPIAS, titulaire, M. Ghislain CINELLI, suppléant

→ Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés :

CGT : Mme Florence TETAERT, titulaire, Mme Catherine DEMIVILLE, suppléante  
CFDT : M. Serge FOTIA, titulaire, M. Eric GROSPIERRE, suppléant  
FO : M. Thierry GAZON  
CFE-CGC : M. Régis DE LACOTTE, titulaire, M. Serge CHAMOUTON, suppléant  
CFTC : Mme Jacqueline BILLET, titulaire, Mme Jeanne-Marie BOUILLET, suppléante

→ Représentants des chambres consulaires :

Chambre de commerce et d'industrie : M Jean-François PARROT, titulaire, M. Michel MEURET, suppléant  
Chambre de métiers et de l'artisanat : M. Robert CARNET, titulaire, M. Jean-Daniel MONNET, suppléant  
Chambre d'agriculture : M. Eric DRUOT, titulaire, M. Rémy DELACROIX, suppléant

→ Personnes qualifiées en raison de leurs compétences dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la création d'entreprises :

le directeur territorial de pôle emploi Jura / Haute-Saône  
le président de Jura Initiatives  
la présidente de CAP EMPLOI

**Article 2** : La formation spécialisée dans le domaine de l'emploi est composée ainsi qu'il suit :

→ Représentants de l'Etat :

Le responsable de l'unité territoriale du Jura de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant  
Le trésorier-payeur général ou son représentant  
L'inspecteur d'académie ou son représentant

→ Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

CGT : Mme Florence TETAERT, titulaire, Mme Catherine DEMIVILLE, suppléante,  
CFDT : M. Serge FOTIA, titulaire, M. Eric GROSPIERRE, suppléant  
FO : M. Thierry GAZON,

CFE-CGC : M. Régis DE LACOTTE, titulaire, M. Serge CHAMOUTON, suppléant,  
CFTC : Mme Jacqueline BILLET, titulaire, Mme Jeanne-Marie BOUILLET, suppléante

→ Représentants des organisations syndicales d'employeurs représentatives :

MEDEF : Mme Sonia MEUNIER, titulaire, Mme Nicole GUYOT, suppléante,  
CGPME : M. Claude CHEVASSU, titulaire, M. Claude COURVOISIER, suppléant  
UPA : M. Yves BRELOT,  
Fédération départementale du Bâtiment et des Travaux Publics : M. Rémi MERTZ, titulaire, Mme Aurélie BARBIER, suppléante,  
CAPEB : Mme Sylvie LOUPIAS, titulaire, M. Ghislain CINELLI, suppléant,

**Article 3** : La formation spécialisée dans le domaine de l'insertion par l'activité économique intitulée "conseil départemental de l'insertion par l'activité économique", présidée par le préfet ou son représentant, se compose de la manière suivante :

→ Représentants des services de l'Etat :

Le responsable de l'unité territoriale du Jura de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant  
La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations  
Le trésorier-payeur général ou son représentant  
Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant

→ Représentants du conseil général : Mme Marie-Christine DALLOZ, titulaire, Mme Danielle BRULEBOIS, suppléante

→ Représentants du conseil régional : Mme Sylvie LAROCHE, titulaire, M. Marc BORNECK, suppléant

→ Représentant de l'association départementale des maires : M. Bernard AMIENS, titulaire, M. Michel GINIES, suppléant

→ Représentants de pôle emploi : Mme Sylvie CROUILLET, titulaire, M. Bernard MARCESSE, suppléant,

→ Représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique :

COORACE : Mme Patricia GUIBOUX, titulaire, M. Benjamin LEY, suppléant  
UREI : M. Pierre GROSSET, titulaire, Mme Charline GALLARDO, suppléante  
FNARS : Mme Nicole GOEMARE, titulaire, Mme Patricia DARRIGADE, suppléante  
PRADIE : M. Philippe DAVAULT, titulaire, Mme Mélissa DUJOL, suppléante  
Dispositif local d'accompagnement : M. Xavier COLLARD, titulaire, Mme Aurélie GUICHARD, suppléante

→ Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs :

MEDEF : Mme Sonia MEUNIER, titulaire, Mme Nicole GUYOT, suppléante,  
CGPME : M. Claude CHEVASSU, titulaire, M. Claude COURVOISIER, suppléant

→ Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés :

CGT : Mme Florence TETAERT, titulaire, Mme Catherine DEMIVILLE, suppléante  
CFDT : M. Serge FOTIA, titulaire, M. Eric GROSPIERRE, suppléant

**Article 4** : La durée du mandat des membres de la commission pivot et des ses formations spécialisées est de trois ans.

**Article 5** : Les arrêtés préfectoraux n° 341 du 20 février 2007, n° 563 du 10 avril 2007, n° 823 du 29 mai 2008 et n° 1416 du 1<sup>er</sup> octobre 2008 sont abrogés.

La Préfète,  
Joëlle LE MOUËL

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

### **Arrêté n°39 2010 0018 CSPP du 19 février 2010 portant SUBDELEGATION DE SIGNATURE**

Article 1<sup>er</sup> : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie HIRTZIG, subdélégation de signature est donnée à Madame Annick PAQUET, Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire.

Article 2 :

#### **1 – ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1.1 PERSONNEL**

Monsieur Jean ANDRE, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, secrétaire général, bénéficie dans le cadre de ses attributions et compétences d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 1, de l'arrêté n°18 du 17 janvier 2010 susvisé, ainsi que pour l'ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs à ces sujets.

#### **2 – PROTECTION DES POPULATIONS**

2.1 Monsieur Yves CHEVALLIER, Inspecteur de la santé publique vétérinaire, responsable du pôle « protection des populations » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 3, de l'arrêté n°18 du 17 janvier 2010 susvisé, ainsi que pour l'ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs à ces sujets.

2.2 Monsieur Olivier MAS, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef du service « santé, protection animale et environnementale » bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 3.1, 3.2, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8 de l'arrêté n°18 du 17 janvier 2010 susvisé, ainsi que pour l'ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs à ces sujets

2.3 Madame Michèle REVY, Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef du service « sécurité de l'alimentation, des produits et des services ainsi que de la protection du consommateur » bénéficie dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 3.3 et 3.4 de l'arrêté n°18 du 17 janvier 2010 susvisé, ainsi que pour l'ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs à ces sujets

#### **3 – COHESION SOCIALE**

3.1 Madame Cécile LANGEAIS, Inspectrice de la Jeunesse et des Sports, responsable du pôle « cohésion sociale » bénéficie dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphes 2 et 4 de l'arrêté n°18 du 17 janvier 2010 susvisé, ainsi que pour l'ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs à ces sujets

3.2 Madame Christel PUSLECKI, Inspectrice de l'action sanitaire et sociale, chef du service « hébergement, accès aux droits et prévention » bénéficie d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier paragraphes 2.1, 2.2, 4.1 et 4.2 de l'arrêté n°18 du 17 janvier 2010 susvisé, ainsi que pour l'ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs à ces sujets

#### **4 - DROITS DES FEMMES ET EGALITE**

Madame Florence BREDIN, capitaine de police, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité, bénéficie d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article premier, paragraphe 5 de l'arrêté n°18 du 17 janvier 2010 susvisé, ainsi que pour l'ampliation des arrêtés préfectoraux relatifs à ces sujets

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures et contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

La Directrice Départementale  
Sylvie HIRTZIG

**Arrêté n° 39 2010 0019 CSPP du 19 février 2010 portant SUBDELEGATION DE SIGNATURE pour l'ORDONNANCEMENT  
SECONDAIRE des recettes et des dépenses**

Article 1 : Pour l'exercice 2010 et en cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature conférée par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée à Madame Annick PAQUET et, à défaut, à Monsieur Jean ANDRE, conformément à l'article 5 dudit arrêté ;

Article 2 : Pour l'exercice 2010, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de ses attributions et compétences, à Monsieur Jean ANDRE, secrétaire général pour les engagements juridiques matérialisés par des bons de commande ou des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics.

La Directrice Départementale  
Sylvie HIRTZIG

**TOUS CES ARRETES PEUVENT ETRE CONSULTES  
DANS LEUR INTEGRALITE  
A LA PREFECTURE DU JURA  
OU AU SIEGE DU SERVICE EMETTEUR**

Achévé d'imprimer le 19 février 2010

Dépôt légal 1er trimestre 2010

Imprimerie de la Préfecture du Jura